

SARL BASTIE

54, Rue de la Planière

65360 MOMERES

Tél. : 05.62.45.95.34

Fax : 05.62.45.39.64

E-Mail : sarl.bastie@wanadoo.fr

Site : www.bois-bastie-65.com

SIRET : 33089600200020

NAF : 0220Z

N.I.L. : FR09330896002

N° PEFC : QUAL/04-041



S.A.R.L au capital de 38 000 €

**GUILLERAUL Florence**
cami de coulerouse**65200 LABASSERE****DEVIS 5410**

Date : mercredi 2 décembre 2015

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	TVA
	TERRASSE BOIS SUR PLOT BETON. ENVIRON 49 M2				
TERRPINMAR420027	PIN TRAITE CLASSE 4 PIGMENT MARRON 4200x145x27 (m2)	1,000	17,06	17,06	5
BOIS196	Poteaux douglas raboté section 120 x 120 mm (ft)	1,000	106,00	106,00	5
BOIS196	Chevronnage douglas raboté section 200 x 63 mm (ft)	1,000	637,00	637,00	5
BOIS196	Poutres porteuses douglas raboté 200 x 63 mm (ft)	1,000	414,00	414,00	5
BOIS196	PIECES DOUGLAS BRUT (forfait)	1,000	572,00	572,00	5
PAGESPIEDPOTEAU	PIED DE POTEAU REGLABLE 100 x 150 x 100 mm (pce)	8,000	14,34	114,72	5
	Sous-total...			1 860,78	
MAISON-PRESTA	Forfait pose de la structure et de la terrasse (ft)	1,000	3 750,00	3 750,00	5
	Mise en place du chantier et transport				
	Visserie et fixations				
	Sous-total...			3 750,00	
	NB:- Les plots béton ne sont pas compris. -Le chantier doit etre accessible avec véhicule3500 kgs. -L' électricité doit etre sur place -Fixation des lames à la vis inox. -Tva réduite applicable sous conditions				
Montant HT	TVA	Montant TVA	Bon pour Accord		
5 610,78	20,00 10,00 7,00	561,08			
			Total brut HT :		5 610,78
			Net HT :		5 610,78
			Total taxes :		561,08
			NET A PAYER		6 171,86

DEVIS VALABLE DEUX MOIS.

Escompte pour règlement anticipé : 0%

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 1.5 fois le taux d'intérêt légal sera facturée

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT ET DE VENTE. - Mes marchandises, même vendues franco, sont toujours agréées départ ou considérées comme telles, comme nombre, qualité ou mesure, sans garanties de vices cachés. Elles voyagent, quel que soit le mode d'expédition ou de livraison aux risques et périls du destinataire qui doit, en cas de manque ou d'avance, exercer directement sa réclamation contre le transporteur, et sans recours contre moi. Quelles que soient les conditions de vente, je me réserve toujours le droit d'exiger le paiement comptant en gare de départ et d'annuler en tout temps tous marchés ou commandes confirmés même en cours de livraison à partir du moment où les garanties nécessaires ne sont plus données ou au cas de non-paiement d'une de nos valeurs. Quel que soit le délai de livraison fixé, aucune indemnité ne sera due en cas de retard dans nos livraisons, à moins de stipulations formelles et spéciales. Il est expressément entendu qu'en cas de désaccord, soit pour mes achats, soit pour mes ventes, le Tribunal de TARBEZ sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeur ou d'appel en garantie, et que toute clause contraire dans les factures qui me sont adressées, sera considérée comme non existante. Mes traites n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.